

13 août 2007 -10:22

## Prolongation du régime de sanctions concernant la RD Congo

Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite de la décision du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de prolonger de 6 mois le régime actuel de sanctions concernant la RD Congo.

Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite de la décision du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de prolonger de 6 mois le régime actuel de sanctions concernant la RD Congo.

Bruxelles, 10/08/2007. Le Ministre des Affaires étrangères De Gucht se félicite de la décision du Conseil de Sécurité des Nations-Unies de prolonger de 6 mois le régime actuel de sanctions concernant la RD Congo. Ce régime de sanctions comprend un embargo sur les armes qui doit permettre au Conseil de Sécurité de s'assurer que les livraisons d'armes ont pour destination uniquement des unités régulières de l'armée et de la police congolaises. Il prévoit également des mesures financières individuelles et des limitations de déplacement contre tout qui viole cet embargo, entrave le processus de désarmement et/ou est responsable de violations sérieuses du droit international. En outre, cette résolution met à nouveau en place un groupe d'experts qui contrôlera la manière dont le régime de sanctions est respecté et rapportera à ce propos au Conseil de Sécurité. « Cette prolongation du régime de sanctions est importante vu l'instabilité actuelle de la situation à l'est de la RD Congo. Elle cadre complètement avec les efforts belges pour stabiliser cette région et est basée sur l'approche unanime au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies que les conditions pour la levée de l'embargo et des sanctions ne sont pas encore atteintes, » précise le Ministre De Gucht. « Sous l'impulsion de la Belgique, une attention particulière a été accordée au rôle de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans le financement des groupes armés et dans la prolifération des armes. » « Dans cette résolution, le Conseil de Sécurité précise explicitement qu'une éventuelle adaptation de ce régime de sanctions est liée à une évolution de la situation en matière de sécurité et aux progrès dans la réforme de l'armée et de la police nationale. La table ronde sur la réforme du secteur de sécurité, que le gouvernement de la RDC et ses partenaires internationaux organiseront en octobre prochain à Kinshasa, sera à ce propos une première rencontre importante, » pour le Ministre De Gucht.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)